



Chartre à tenir avec la COVID-19 lors des entraînements de tir à l'arc.

Lors de mes entraînements de tir à l'arc, Je me dois de tenir une tenue irréprochable pour moi, comme pour mes coéquipiers.

En cas de non-respect des règles d'hygiène, le club pourra émettre le refus de l'archer pour l'entraînement.

En arrivant :

- Je dois porter un masque.
- Je dois me laver les mains avec du savon ou une solution hydro-alcoolique.
- Je dois quand même avoir une petite bouteille d'hydro-alcoolique pour les diverses manipulations.
- Je dois amener mon propre stylo.
- Je dois signer la feuille de présence.
- Se saluer en évitant tout contact.
- Respecter la distanciation physique ainsi que les consignes affichées et le marquage au sol.
- Chaque personne doit avoir son propre matériel.
- Pour les nouveaux archers (enfants et adultes) dont on prête les arcs, ils auront un arc attribué dont ils devront prendre soins.

Je soussigné l'archer (ère)....., de m'engager à respecter le protocole des règles d'hygiènes.

Fait à.....le

Signature de l'adhérent (e)